|  |
| --- |
| **Bureau des radiocommunications (BR)** |
| Circulaire administrative**CACE/935** | Le 29 octobre 2019 |
|  |
|  |
| **Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications, aux Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 3 des radiocommunications et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT** |
|  |
|  |
| Objet: | **Commission d'études 3 des radiocommunications (Propagation des ondes radioélectriques)****– Approbation d'une Recommandation UIT-R révisée** |
|  |
|  |
|  |

Conformément à la Circulaire administrative CACE/916 en date du 21 août 2019, un projet de Recommandation UIT-R révisée a été soumis pour approbation par correspondance, conformément à la Résolution UIT-R 1-7 (§ A2.6.2.3).

Les conditions régissant cette procédure ont été satisfaites au 21 août 2019.

La Recommandation approuvée sera publiée par l'UIT et vous trouverez dans l'Annexe 1 de la présente Circulaire le titre ainsi que le numéro qui lui a été attribué.

Mario Maniewicz
Directeur

**Annexe:** 1

**Distribution:**

– Administrations des Etats Membres de l'UIT et Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux de la Commission d'études 3 des radiocommunications

– Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 3 des radiocommunications

– Etablissements universitaires participant aux travaux de l’UIT

– Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications

– Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence

– Membres du Comité du Règlement des radiocommunications

– Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications.

Annexe

Titre de la Recommandation approuvée

Recommandation UIT-R P.526-15 Doc. 3/108(Rév 1)

Propagation par diffraction

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_